

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 34

ÉDITION DU MATIN

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 34

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef: A. SCHNÉEGANS

ANNONCES ANGLAISES 30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT: Ville de Lyon... Trois mois: 9 fr. Six mois: 16 fr. Un an: 32 fr. Département du Rhône... 10 fr. 20 fr. 40 fr. Autres départements... 12 fr. 23 fr. 46 fr.

ADMINISTRATION ET BUREAUX A LYON 41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Gérant: G. THÉNÉSY

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

AVIS

Pour qu'ils n'éprouvent aucun retard dans la réception du journal, nous prions ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 30 septembre de vouloir bien nous envoyer dès maintenant le montant de leur renouvellement, avec une dernière bande imprimée.

NOUVELLES DU JOUR

30 septembre.

Le Corsaire a publié hier le discours prononcé à Grenoble par M. Gambetta. Il nous semble, d'après cette nouvelle version, que le correspondant du Daily News et après lui le Bulletin conservateur républicain ont singulièrement exagéré la portée de cette manifestation, assez caractéristique et assez grave cependant pour qu'on évite d'en altérer le sens ou d'en fausser l'esprit. La République française annonce, au reste, qu'elle donnera très-prochainement le texte exact des paroles de M. Gambetta. Nous croyons devoir en conséquence réserver encore toute appréciation, nous bornant à appeler l'attention du lecteur sur les considérations émises, à ce sujet, par notre correspondant de Paris.

Un entrefilet du Bien public, que reproduisent la plupart des journaux de ce matin, renouvelle le démenti déjà donné par l'organe accrédité de la présidence aux bruits de réformes constitutionnelles, dont le projet a été attribué au gouvernement.

Nos renseignements, dit le Bien public, nous permettent d'affirmer que le gouvernement entend se tenir absolument en dehors de toute proposition constitutionnelle, directe ou indirecte; qu'il se réserve l'initiative, le cas échéant, d'émettre son avis; mais qu'il évitera soigneusement tout ce qui pourrait ressembler à une atteinte au droit souverain que possède l'Assemblée de déterminer seule la durée de son existence et la répartition des pouvoirs.

Les scènes de violence qui ont marqué le retour à Nantes des pèlerins de Lourdes sont sévèrement blâmées par la presque totalité de nos confrères de Paris et des départements. Le Bien public, que nous citons tout à l'heure, contient, à ce sujet, quelques réflexions qui nous paraissent tout à fait justes. Tout en condamnant énergiquement l'intolérance et les brutalités des perturbateurs, le Bien public se demande s'il n'y a pas eu des torts des deux côtés. Il est certain, en réalité, qu'on avait fait grand bruit à Nantes du pèlerinage que patronne M. de Franclieu, et la lettre récente du député des Hautes-Pyrénées a bien pu contribuer à dénoter, aux yeux des gens les moins prévenus, le véritable caractère de cette manifestation. N'est-ce pas un peu la faute du parti légitimiste, qui mêle, à tout propos, la religion à la politique, si les moins sages d'entre ses adversaires ne voient parfois dans l'accomplissement d'un acte religieux qu'une bravade politique? Encore une fois, nulle violence, nulle atteinte à la liberté ne saurait être tolérée; mais il y a, ce nous semble, un enseignement aussi à tirer de ces désordres regrettables, pour ceux qui s'efforcent, par des moyens détournés, de blesser les sentiments républicains de la majorité du pays.

L'Univers publie aujourd'hui une lettre signée par les membres du comité organisateur du pèlerinage de Notre-Dame-de-Lourdes, pour le diocèse de Nantes, et dans laquelle le maire, M. Leloup, est formellement accusé d'avoir pactisé avec le désordre, en négligeant volontairement de prendre les mesures nécessaires pour prévenir les scènes odieuses auxquelles, paraît-il, on s'attendait à l'avance.

C'est au nom de la liberté de conscience, au nom de la religion, au nom de la faiblesse, au nom de l'armée et du patriotisme, que les signataires demandent la révocation de M. Leloup des fonctions de maire de Nantes. L'Univers profite de la circonstance pour glisser, à

la suite de la lettre du comité organisateur du pèlerinage de Notre-Dame-de-Lourdes, une note qui stimule la vigilance du ministère public à l'égard des familles irrégulières.

Nous publions plus loin, d'après le Livre rouge de l'empire austro-hongrois, les documents relatifs aux négociations qui ont été entamées par le gouvernement français en vue de modifier le traité de navigation et de commerce existant entre les deux puissances. On y relèvera cette particularité, dont nous n'avons pas lieu d'être surpris, que le cabinet de Vienne a été officiellement encouragé par M. de Bismarck dans son refus de modifier le traité de navigation. Quant à la révision du tarif de douanes, non seulement l'Autriche-Hongrie se montre peu disposée à accepter les propositions de la France, mais encore elle insiste pour que ses droits à être traitée comme la nation la plus favorisée lui soient maintenus, même après l'expiration du traité.

La Gazette d'Autriche, dans un article que reproduit avec complaisance la Correspondance de Berlin, avait dit que les paroles sympathiques à la France, prononcées par l'empereur de Russie, n'avaient pas été spontanées, mais provoquées par une remarque de l'ambassadeur de France. De plus l'empereur d'Autriche, loin de donner les mêmes assurances que le czar, aurait montré M. de Gontaut-Biron la plus extrême réserve.

Le Temps croit pouvoir affirmer que les assertions de la Gazette d'Autriche sont, l'une et l'autre, inexactes.

Le canton de Genève est vivement agité depuis quelques semaines, par une question de droit public qui est de celles malheureusement, autour desquelles les passions les plus violentes s'allument volontiers; on comprend que nous voulions parler du conflit qui a surgi à la suite de la nomination faite par le Saint-Siège de M. Mermillod, curé de Genève et évêque in partibus, à la dignité d'évêque de Genève.

Nos lecteurs ont eu sous les yeux toutes les pièces de ce procès. La question se résume d'une manière très-simple. Dans tous les pays, où un concordat régit les relations de l'Etat et de l'Eglise, il faut, pour qu'un évêché puisse être institué, qu'il y ait eu d'abord entente et accord entre le gouvernement et le Saint-Siège. Le canton de Genève se trouve dans cette situation: c'est à la suite d'une entente avec le Saint-Siège, que l'évêché de Lausanne tint sous sa juridiction diocésaine, M. le curé de Genève; c'est en vertu de cet accord, survenu en 1819, que Genève ne possède point d'évêque, le gouvernement de cet Etat s'étant opposé à cette époque à l'érection de cette ville en évêché.

Aucun acte public, consenti des deux parts, n'est intervenu depuis lors pour modifier cette situation. Le conseil d'Etat n'a pas accordé après 1819 ce qu'il ne voulait pas accorder alors. Sur ces entrefaites, le Saint-Siège a investi le curé de Genève du titre et des fonctions d'évêque de Genève. Le conseil d'Etat a déclaré qu'il ne reconnaissait pas cette nomination, faite en dehors de lui et sans son consentement, et il a pris les mesures d'ordre public qu'il a jugées nécessaires pour maintenir les droits de l'Etat et faire respecter ses lois et décrets.

Tels sont les faits. Or, ces faits étant ce qu'ils sont, nous ne voyons pas comment il est possible de contester à cet Etat le droit absolu d'agir comme il a agi: l'Etat de Genève défend son indépendance d'Etat contre une violation manifeste d'une des parties de sa constitution. Aussi longtemps que le concordat n'est pas aboli, le Saint-Siège doit s'entendre au

préalable avec l'Etat, avant d'apporter une modification quelconque à l'Etat des choses, comme l'Etat, s'il voulait y faire un changement, aurait à s'entendre de son côté avec le Saint-Siège. Telle est la loi qui régit la matière; elle doit être observée scrupuleusement par l'une comme par l'autre partie. Le Saint-Siège l'a violée en nommant un évêque sans s'être entendu avec le gouvernement; celui-ci, en s'opposant à cet empiètement et à cette usurpation, a pour lui la loi, le droit, la justice, et il les a d'une façon absolue.

Ce que Genève fait en ce moment, quel est l'Etat qui ne le ferait? La France pourrait-elle permettre au Saint-Siège de nommer des évêques nouveaux sur son territoire et de créer des diocèses, sans qu'un accord ait eu lieu? Evidemment non.

Il est regrettable que ce différend, qui est du ressort du droit public, ait soulevé les passions religieuses: la religion n'est pour rien dans cette question, qui est de pure administration, mais qui, au point de vue des relations des deux pouvoirs, civil et religieux, a une très-haute importance. Un état qui, sous le régime des concordats, laisserait l'Eglise empiéter ainsi sur les droits du gouvernement, abdiquerait.

Nous avons publié récemment à propos de la création de l'école de commerce un article traitant de certaines lacunes de l'instruction distribuée en France aux jeunes gens des classes aisées.

Nous détachons aujourd'hui de notre correspondance de Berlin quelques lignes inspirées par cet article.

Berlin, 26 septembre.

J'ai lu avec beaucoup de plaisir l'article que votre journal a publié à l'occasion de l'ouverture prochaine de l'école commerciale de la seconde ville de France. C'est très-bien dit et surtout c'est très-bien pensé. Pour réparer les pertes subies et pour refaire la fortune de la France, il n'y a rien qui vaille, si ce n'est le travail et la science. Et à propos de science, je prendrai la liberté de vous dire ce que, en Allemagne, l'on reproche le plus aux Français: on dit qu'il leur manque la connaissance de ce qui se passe au monde; qu'ils connaissent bien la France, mais qu'ils n'ont que des notions fort vagues sur les autres pays. Certes il y a des Français qui sous ce rapport ne le cèdent ni aux Allemands ni aux Anglais, mais ils sont en si petit nombre que leur parole n'a aucune autorité en France; quand ils parlent, ils prêchent dans le désert.

Vous parlez de seize cent mille, 1,600,000 Français vivant exclusivement de leurs rentes. Mais c'est énorme! On fera la part des vieillards, des infirmes, des douairières et des vieilles filles aussi large qu'on voudra, il restera toujours un nombre démesuré de gens désemparés qui pourraient fournir un travail utile. Eh bien! j'ai l'idée que des milliers de jeunes hommes qui n'ont pas besoin de travailler pour gagner leur pain quotidien feraient une œuvre patriotique s'ils se mettaient à étudier les langues étrangères et à parcourir les pays de « là-bas ». Les Français voyagent beaucoup trop peu et encore, lorsqu'ils voyagent, ils ne le font pas avec un grand profit parce que la connaissance de la langue du pays leur manque. Toute l'Europe tend à une certaine unité de la vie intellectuelle, commerciale et politique; pour garder son rang et pour exercer l'influence à laquelle une nation peut prétendre, il est indispensable qu'elle connaisse ses con-

currents. J'ai vécu quelques années dans une ville de la Suisse allemande, renommée pour sa richesse et pour son industrie. On comptait une centaine de millionnaires, mais toutes ces fortunes, à peu d'exceptions près, étaient placées dans le commerce ou dans quelque manufacture. Les pères étaient à la tête d'établissements industriels ou de banques ou de maisons de commerce, les fils étaient à Saint-Etienne, à Paris, au Havre, à Marseille, à Londres, à Liverpool, à New-York, à la Nouvelle-Orléans, à Shanghai, à Yokohama, ou bien ils étaient déjà les premiers commis de leurs pères en attendant d'en être les associés. Il n'y avait guère que les grands-pères qui fussent retirés des affaires. Un jeune homme qui n'eût fait que manger ses rentes aurait été montré au doigt comme un lépreux. Aussi n'ai-je connu qu'un seul siflet de cette classe. Il a dû quitter la ville faute de compagnie. Ce sont là des mœurs républicaines de bon aloi, à mon sentiment, du moins. Lorsqu'ils les plus riches travaillent et font aller les affaires, les moins fortunés ne peuvent se plaindre d'être obligés de travailler pour vivre.

Si je me suis laissé aller à ce souvenir, c'est que j'ai cru découvrir dans ces mœurs suisses la contre-partie du mal qui ronge la classe fortunée de la France; vous y trouverez aussi votre remède. X.

COURRIER DE PARIS

29 septembre 1872.

Nous l'avons en dormant, monsieur, échappé belle! Le Français et le Bien public, d'abord, puis le Soir nous paraissent en termes opposés d'une déclaration de guerre adressée par M. Gambetta à la bourgeoisie française; le jeune tribun la déclarait impropre au gouvernement du pays, et faisait aux travailleurs un appel retentissant. On pouvait, avec quel que bonne volonté, apercevoir à travers ces mots obscurs l'aurore de la République sociale. Le Soir avait pris la chose tout à fait au tragique et se mettait déjà en état de défense: le Bulletin conservateur républicain qui s'abreuve aux mêmes sources développait en même temps une lamentation indignée contre le détestable esprit d'exclusion que M. Gambetta ne craignait pas de propager. L'affliction du Bulletin ne laisse pas d'être assez comique, quand on se souvient qu'il a lui-même donné l'exemple et la formule d'un système d'exclusion tout à fait semblable.

Or, ce matin, le Corsaire consacre toute une page à la publication du discours de M. Gambetta: il y est question en effet de la défiance que doivent inspirer les monarchistes devenus républicains par nécessité et par raison de l'avènement à la politique d'une nouvelle génération déjà mise en lumière par le suffrage universel, de la République libérale et constitutionnelle inventée par les ennemis de la vraie République pour la conduire à ses horreurs. L'exclusion est évidente, mais la distinction absurde et fautive entre les ouvriers et les bourgeois n'est pas même indiquée dans cette version analytique presque aussi étendue que le textesténographique. M. Gambetta s'est donc borné à dire très-haut à ses amis: Nommez des radicaux, rien que des radicaux, choisissez des républicains de la veille et repoussez les républicains du lendemain.

C'est certainement fort peu politique, mais ce n'est pas du tout subversif. Or voici l'explication de cette confusion. M. Gambetta est suivi dans ses pérégrinations par son ami et ancien secrétaire, M. Spuler, par un sténographe en correspondance directe avec la République française, par le reporter du Corsaire et par un correspondant du Daily News qui s'est pris d'un beau feu pour la République radicale de M. Gambetta opposée à la République conservatrice de M. Thiers. Ce correspondant, évidemment fort échauffé, a envoyé à son journal une dépêche

résumant le discours, dont les points les plus brûlants, déjà exagérés par l'analyse, sont encore mis en relief par la brièveté relative des phrases qui les encadrent. La dépêche a été naturellement communiquée au ministre de l'intérieur qui l'a portée aussitôt à M. Barthélemy-Saint-Hilaire.

Les paroles de M. Gambetta, ainsi reproduites, ont paru fort mal inspirées; aussi, lorsque les représentants des journaux officieux, M. Vignault et M. Pessard entre autres, sont venus comme d'habitude s'entretenir avec le secrétaire de la présidence, celui-ci leur a montré la dépêche en laissant nettement paraître la mauvaise impression qu'il en avait ressentie et en les invitant à blâmer M. Gambetta sans emportement, mais avec une certaine sévérité.

Il est à croire que la lecture du Corsaire et sans doute aussi, demain ou après-demain, la lecture de la République française calmeront un peu ces appréhensions. Toutefois, la voie dans laquelle M. Gambetta veut engager ses amis est tout à fait déplorable; au moment où la République s'ouvre tout grande pour associer les partis dans une œuvre commune de bon gouvernement, le chef reconnu du radicalisme trouve utile de repousser les hommes de bonne volonté et de faire de la chose de tous la propriété d'une secte.

Si M. Gambetta croit possible de former une chambre respectable avec des éléments exclusivement radicaux, c'est son affaire; mais les hommes qui ont l'esprit libre savent qu'on ne peut rien fonder ni rien faire durer en France sans les éléments modérés et réfléchis de la classe moyenne. Le premier besoin d'un gouvernement nouveau, c'est un personnel politique: M. Gambetta croit le voir dans les brocards de l'avenir, mais ce n'est pas la prophétie qu'il nous faut, c'est une réalité proche et vivante, sans laquelle la République s'écroulera sur ses fanatiques, mais aveugles adorateurs.

Comme il faut en France un élément comique dans les choses les plus graves, je le trouve cette fois dans les interruptions enthousiastes des auditeurs de M. Gambetta. L'orateur a fait allusion tout d'abord aux acclamations dont il avait été l'objet à son arrivée: « Ces acclamations, a-t-il dit, s'adressaient surtout au républicain, et non à l'homme. — La République et l'homme, voilà ce que nous voulons », s'écrie l'un des convives, aux applaudissements de toute la salle. Plus loin, au moment de la séparation, on cria: « Vive Gambetta! — Je vous en prie, dit le tribun, criez: Vive la République! et non: Vive Gambetta! — La République est personnifiée dans Gambetta », riposte un chaud. — « Oui, répond en chœur l'assistance tout entière. — Il me semble que ces deux incidents sont caractéristiques de notre tempérament national: nous avons toujours besoin de personifier nos idées, non pas dans des hommes.

Un des amis de M. Gambetta me racontait qu'à Saint-Quentin un convive ayant crié: « Gambetta, c'est le porte-drapeau de la République! » un autre renchérit aussitôt: « C'est le drapeau de la République! — Les Grenoblois renchérisseront à leur tour: « Gambetta, c'est la République! » Après cela, il faut tirer l'échelle. M. Delpit, l'infortuné M. Delpit, a réfléchi dans la journée d'hier: M. de Goulard lui avait conseillé de rentrer le volumineux factum qu'il destinait au Soir. M. Delpit a renoncé en effet à son In-folio, mais se taire radicalement après les plaisanteries dont les journaux, après M. Thiers, l'avaient aiguillonné, l'âme ardente et ulcérée de M. Delpit ne pouvait consentir à cette extrémité: M. Delpit a donc réduit sa rectification à un minuscule in-32 fort larmoyant, mais fort peu décisif. M. Thiers n'a pas dit « éternement »: cette fiche de consolation suffit à M. Delpit, car M. Delpit, ayant jeté ce mot-là, avait très-décemment les autres.

Encore une conversation de M. Thiers.

La Patrie publie le récit d'un entretien que M. Thiers a eu avec M. Eug. d'Arnoult, entretien dont cette feuille laisse la responsabilité à la personne précitée.

Le président de la République aurait dit qu'il voulait la paix et que toute l'Europe s'efforçait de le sentir; que l'empire allemand était le dernier

qui songerait à recommencer la guerre contre nous, que ses hommes d'Etat reconnaissent qu'il prenait des territoires non allemands ils ont commis une faute.

L'Autriche, aurait ajouté M. Thiers, nous est des plus sympathiques, il en est de même de la Russie; l'Italie ne saurait être ni ne veut être notre ennemie, les Italiens ne peuvent oublier que nous appartenons à la même race.

Plus loin, le président, parlant de la revanche, aurait dit: « Nous l'avons non par les armes, mais par le travail, par notre génie industriel et créateur. Tout ce qu'on dit sur la décadence de notre industrie est arbi-fait. »

Traitant la question de l'armée, le chef de l'Etat a répété qu'il veut voir la France posséder une armée supérieure à toute autre, sinon par la quantité au moins par la qualité.

En terminant, M. Thiers aurait dit: « Le gouvernement de la République française, à qui, chaque jour, arrivent du dehors des témoignages non équivoques de la plus franche sympathie, est le gouvernement de la paix, et sa grandeur a pour base le travail. Cette paix, je la veux, non par faiblesse, car nous ne sommes pas faibles; je la veux parce qu'elle est nécessaire à tous; je la veux parce que, par elle, je veux, en peu d'années, rendre à la France le rang dont elle a pu se déchoir un instant, mais qu'on ne peut lui faire perdre pour toujours. »

Livre rouge austro-hongrois

NÉGOCIATION AVEC LA FRANCE

Le 6^e chapitre du Livre rouge, qui vient d'être publié par le gouvernement austro-hongrois, contient sous le titre de Pourparlers avec la France, des pièces diplomatiques relatives: 1^o à la modification du traité de navigation, demandé par la France; 2^o aux réclamations de l'Autriche-Hongrie, basées sur le traité de commerce et de douane de 1838. En voici l'analyse.

Le 23 janvier 1872, le comte Hoyos annonça au comte Andrassy que M. de Rémusat lui avait donné avis du désir du gouvernement français de réviser le traité de navigation conclu avec l'Autriche le 11 décembre 1856.

M. de Rémusat, d'après cette note, prétend que le fait que les deux pavillons ont été sur le pied d'égalité pour toute espèce de droits de navigation, a porté préjudice à la marine marchande française et aux branches de l'industrie qui travaillent pour elle, et cela surtout parce que les autres nations maritimes auxquelles est accordé, par les traités qui les concernent, le traitement des Etats les plus favorisés, bénéficient du traité franco-autrichien.

Animé du désir de relever la marine nationale et de lui rendre la possibilité de réparer les pertes nombreuses subies dans les derniers temps, le gouvernement français considérait comme un témoignage tout particulier d'amitié que le gouvernement autrichien consentait à modifier, en quelques-uns de ses parties, le traité maritime qui les lie aux deux Etats.

En présence de ce fait, que les rapports maritimes entre les deux pays ne sont pas très fréquents, le gouvernement austro-hongrois ne courrait guère le danger de léser les intérêts vitaux de ses nationaux, tandis que les avantages qui en résulteraient pour la France seraient d'une grande portée.

L'ambassadeur de France remit, le 31 janvier, une note verbale, exprimant le désir du gouvernement français et insistant sur les modifications à apporter aux articles 1^{er} et 6 du traité de navigation. On sait que l'article 1^{er} stipule l'égalité de traitement, dans les ports français et autrichiens, des navires des deux nations, chargés ou sur lest. L'article 6 établit que les marchandises de toute espèce qui arriveront directement d'Autriche en France sous pavillon autrichien, ou qui entreront en Autriche sous pavillon français, venant directement de France, seront traités dans chaque pays comme si elles étaient importées sous pavillon national.

Le comte Andrassy répondit à cette ouverture par sa note verbale du 26 mars, qu'il serait heureux de se rendre au désir du gouvernement français, mais que la proposition était nuisible aux intérêts de l'Autriche. Il avait d'ailleurs consulté les ministres du commerce et les parlements de l'Autriche et de la Hongrie, qui s'étaient montrés opposés à la concession demandée. Ils avaient remarqué que le traité de navigation avait été accompagné de concessions nuisibles à l'industrie de leur pays. Le gouvernement autrichien avait néanmoins consenti à ces concessions, dans la pensée qu'elles seraient le point de départ d'un progrès dans la voie de la liberté du commerce. La proposition française mettait en question le système tout entier du traité de 1856.

Il n'était donc pas probable que les législatures de l'Autriche et de la Hongrie, après avoir accepté le système libéral au prix de très sacrifiées, se montrassent aujourd'hui disposées à renoncer à ce principe au prix de nouveaux sacrifices, et à se composer en outre aux reproches des puissances, qui ne sont étrangères contre les droits différentiels, qu'il par la clause des nations les plus favorisées. Il y a

rition de la Sainte-Barbe; Sainte-Austreberthe garda le petit hôtel des Champs-Élysées où elle avait été fondée, rachetés les chevaux de course qui avaient appartenu à la société, et les choses continuèrent comme elles avaient longtemps marché: un maître de maison, au lieu de trois, voilà tout. Il eut même cela de remarquable, que ce maître fit plus de bruit à lui seul que n'en avaient fait les trois associés réunis.

On donna à la Sainte-Barbe, des fêtes que tous les journaux à informations célébraient; on y joua une opérette grivoise, dans laquelle une grande dame à la mode fut fière de tenir un rôle travesti, avec deux cocottes fameuses pour partenaires; on y exhiba un médium, qui fit des prédictions étonnantes en politique et des révélations prodigieuses en histoire; Thérésa y chanta son répertoire le plus salé devant un public d'honnêtes femmes, et les héritières de M^{lle} Rigobolche y dansèrent quelques pas originaux devant le même public. Jamais impresario qui veut réussir coûte que coûte ne déploya plus d'activité.

On ne parlait que de la Sainte-Barbe, et il y avait d'honnêtes gens, à deux cents lieues de Paris, qui ouvraient leur journal pour voir ce qu'on en disait; dans leur village, il y avait de petits jeunes gens dévorés d'impatience en attendant le moment où ils pourraient contempler ces splendides, qui toutes les nuits reviennent du vicomte de Sainte-Austreberthe. (A suivre.)

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

N° 1^{er} Octobre 1872.

UN MARIAGE

Sous le second Empire

Par Hector MALOT

Pendant les belles années de l'empire, il s'était établi à Paris une société de jeunes gens qui, sous le nom de la « Sainte-Barbe », eurent un moment de célébrité dans le monde des cercles et du sport.

Malgré ce titre, qui semblait la placer sous la protection de la patronne des artilleurs, cette association n'était point guerrière. Pacifique au contraire et commerciale, elle avait pour unique objet de chercher les ressources nécessaires à son existence dans le jeu et dans les spéculations sur les courses de chevaux.

Le nom de « Sainte-Barbe » était ce que la rhétorique appelle « un trope »; il signifiait que cette association, exposée au hasard et au

danger, pouvait sauter, d'un moment à l'autre, comme la soute aux poudres d'un navire de guerre. Une nuit de déveine, un cheval boiteux dans une grande course, et la « Sainte-Barbe » disparaissait après avoir fait explosion.

Grâce à l'habileté de son équipage, elle sut naviguer heureusement sur la mer parisienne, si fertile en désastres, et pendant plusieurs saisons on vit flotter son pavillon toujours triomphant.

Plus d'une fois, il est vrai, elle subit de terribles bourrasques et menaça de sombrer, plus d'une fois elle eut à supporter de rudes assauts qui la mirent à deux doigts de sa perte; mais en fin de compte elle n'éprouva jamais de défaites décisives, et, pendant le cours de ses laborieuses campagnes, elle fit quelques riches prises qui illustrèrent son nom. Ainsi ce fut elle qui eut l'honneur de battre le prince Lemoznoff, le redoutable adversaire des banques d'Allemagne, et ce fut elle encore qui, après une lutte de plusieurs mois, obligea Naïma-Effendi à retourner en Turquie, faire de la politique pour se relever de sa ruine au jeu. (Un beau frère.)

Mais ce fut là son dernier succès. Au moment même où elle atteignait son apogée, elle se disloqua. Tout à coup le bruit se répandit que les trois associés qui avaient fondé la « Sainte-Barbe » se séparaient.

Ce n'est pas seulement dans le monde des poètes que l'on connaît les cançons; les high-life aussi s'en commodes. Lorsqu'on commença à parler de la disparition de la « Sainte-Barbe », ce fut un concert de questions, d'indiscrétions, d'insinuations.

— Comment cela? — Tout le monde vous le dira. — Est-ce vrai que c'est d'Ypréau et Plouha qui veulent se retirer? — Parbleu! ce n'est assurément pas Sainte-Austreberthe qui aurait cette idée; la « Sainte-Barbe » lui est trop utile. Sans elle, que deviendrait-il?

— Son père le caserait quelque part. — Ou cela il n'est pas commode à caser. Devant une table de jeu, il tient sa place mieux que personne, je vous l'accorde; dans une course pour gentilement, il a son mérite, cela est certain. Mais après. Cela n'est pas suffisant pour le bombardier dans une grande position. Comment diable en faire un préfet, un diplomate, un receveur général? Malgré la puissance et la faveur dont jouit son père, la tâche serait trop lourde; le général n'y réussirait pas. D'ailleurs, il n'est pas homme à l'entreprendre. Même pour son fils, on ne le verra jamais s'engager dans des démarches qui ne devraient rien lui rapporter personnellement et immédiatement. Sa force est de n'avoir jamais demandé que pour lui seul, et Dieu sait ce qu'il a demandé et obtenu.

— Pourquoi donc d'Ypréau et Plouha veulent-ils se retirer de la Sainte-Barbe? — Vous savez que d'Ypréau est la loyauté en personne? — Plouha aussi, il me semble. — Sans doute. — Eh bien! alors? — Alors ils se retirent.

D'autres, moins réservés dans leurs propos, ne se gênaient point pour appuyer sur les causes qui avaient amené la division entre les trois associés.

— Sainte-Austreberthe a une manière de comprendre le jeu que n'admettent pas d'Ypréau et Plouha. — Est-ce que?... — Je ne dis pas cela; mais enfin il est certain que depuis assez longtemps déjà, il y a

des dissentiments entre eux, non-seulement à propos du jeu, mais encore à propos des courses, à propos de tout. Vous connaissez l'incident de Nabucho. Ils avaient deux chevaux dans la course: Nabucho et Arquebuse, et c'était avec Nabucho que l'écurie voulait gagner; au moins elle le disait. On a prouvé ostensiblement Nabucho devant tout le monde, on a pesé son jockey; celui-ci s'est mis en selle, et, au moment où le cheval allait entrer sur la piste, on l'a fait revenir, il n'est pas parti: c'est Arquebuse qui a gagné comme elle a voulu. Sainte-Austreberthe était seul à Paris, et les ordres ont été donnés par lui; le ring a été rincé.

— C'est une volerie? — Pas précisément, puisqu'à la rigueur cela est légal. En tous cas, l'affaire a fait un bruit de tous les diables, les journaux en ont parlé, et l'on va introduire un nouvel article dans le règlement pour empêcher des coups de ce genre. Quant qu'il en soit, d'Ypréau n'a pas voulu profiter de celui-là, et, à son retour, il a déclaré renoncer à ses parts. Naturellement Plouha s'est rangé du côté de d'Ypréau, et cette dernière difficulté, s'ajoutant à toutes celles qui, petit à petit, s'étaient amassées, a mis le feu aux poudres: la Sainte-Barbe a sauté.

— Les morceaux en sont bons encore. — Peut-être, mais ni d'Ypréau ni Plouha ne voudront les ramasser. — Sainte-Austreberthe sera moins difficile, et il est à croire que nous allons le voir continuer seul, ce qui lui si bien réussi lorsqu'ils étaient trois.

— C'est possible, mais je parie dix contre un, 500 louis contre 50, qu'il s'enfoncera avant deux ans. Voyez-vous, on a beau faire, on a beau dire, il n'y a encore rien de tel que l'honneur pour réussir. La part de d'Ypréau et de Plouha ôté, la « Sainte-Barbe » ne sera pas assez riche.

— Et la part de Sainte-Austreberthe? — Sainte-Austreberthe représentait l'habileté dans l'association, et l'on se défie des gens habiles. Vous me direz que ceux qui allaient à la Sainte-Barbe avaient bien qu'ils n'y rencontreraient pas seulement d'Ypréau et Plouha. Cela est parfaitement vrai; mais d'Ypréau et Plouha étaient une garantie, une sorte de couverture; l'équipage faisait passer le capitaine. Maintenant le capitaine va rester seul. Je ne prétends pas que pour cela la Sainte-Barbe va être abandonnée par tout le monde. Elle trouvera toujours des joueurs qui préfèrent une maison particulière, où l'on peut jouer sans craindre les curieux et les indiscrets, aux cercles où tout se sait, et où l'on est exposé à voir son nom affiché au tableau, si l'on ne paye pas dans les vingt-quatre heures.

Mais ce sera une clientèle spéciale: ce ne sera plus vous, ce ne sera plus moi. Puis, petit à petit, cette clientèle diminuera, fatiguée de perdre toujours, car avec Sainte-Austreberthe on finit toujours par perdre; les joueurs qui ont l'habitude de payer se retireront, et il ne restera plus que ceux qui ne payent que quelquefois et les étrangers. A Paris les étrangers se forment vite, ils trouvent des amis complaisants pour leur ouvrir les yeux et les oreilles; les étrangers bientôt se tiendront aussi à l'abri. Pour toutes ces raisons, je persiste dans mon pari, vous va-t-il?

Cette séparation des trois amis s'accomplit comme on l'avait prévu, et d'Ypréau et Plouha quitteront Paris, où il fut heureux d'accepter une de ces places de consul qu'on réserve pour les fils de famille bien apparentés; l'autre pour aller s'enterrer dans la province, au fond de la Bretagne, où il vécut tristement, n'ayant d'autres plaisirs que de parler du passé et de dire avec orgueil: « J'ai été: si j'avais voulu, je serais encore. »

Mais cette séparation, qui se fit discrètement, sans les querelles et les plaintes qu'éprouvaient les curieux, n'apporta point la dispa-

Reproduction autorisée pour les journaux qui ont un traité avec la Société des gens de lettres.

gissait, en outre, de maintenir le principe de l'intégrité des traités, et le gouvernement austro-hongrois ne pouvait se prêter à un changement de cet article du traité de commerce, même au cas où les mesures en question ne seraient proposées par la France que pour les ports de l'Atlantique et de la Manche, et ne seraient plus appliqués aux ports de la Méditerranée.

Le marquis de Banneville répondit par une note, dans laquelle il demandait un droit additionnel, au moins pour les marchandises de provenance étrangère importées en France sous pavillon autrichien.

La statistique prouve que la navigation autrichienne dans les ports de France n'est importante que sur la Méditerranée, et que sur 403 navires autrichiens entrés dans nos ports en 1869, il n'y avait pas un seul long-courrier.

Avis du Ministre des finances

Le ministre des finances vient d'adresser la circulaire suivante aux trésoriers-payeurs généraux :

Paris, le 25 septembre 1872. M. le ministre, prenant en considération l'intérêt des pensionnaires originaires d'Alsace-Lorraine, a décidé qu'il serait sursis à l'exécution des dispositions de la circulaire du 21 de ce mois.

Vous pourriez donc acquiescer, comme par le passé, et sur les justifications ordinaires, les arrérages qui vous seront réclamés à l'échéance du 1^{er} octobre prochain.

Les paiements qui seraient faits de ces pensionnaires devenus allemands auront lieu à titre de avances remboursables, à liquider par la commission mixte.

Agrezé, etc. Le directeur de la dette inscrite, DE GOTTES.

Le récit de M. About.

L'ami qui m'apportait cette mauvaise nouvelle connaissait les Prussiens par une rude expérience et avait quel fond on peut faire sur leur loyauté.

Ancien directeur des contributions indirectes, cet excellent M. Marcotte, pendant le siège de Strasbourg, prit le commandement des douaniers, qui ont été, après les marins d'Alexandrie et de Dupetit-Thouars, les meilleurs soldats de la place.

La capitulation l'y laisse prisonnier sur parole, et il se croyait bien en sûreté lorsque, du jour au lendemain, sous le prétexte le plus dérisoire, l'autorité armée lui fit savoir qu'il était un homme dangereux.

Le docteur d'Eggs est un grand beau vieillard, sec et droit; ses traits, fortement dessinés, ont cette physionomie expressive qui distingue les figures du XVIII^e siècle.

Comment donc me dit-il, vous qui faites métier d'étudier le cœur humain, êtes-vous venu vous jeter dans la gueule du loup?

— Ma foi, docteur, le cœur humain et le cœur prussien se ressemblent si peu qu'on étudierait l'un pendant vingt ans sans prendre une idée juste de l'autre.

— Et comment supportez-vous votre sort? — A merveille.

— La santé du corps? — Excellente.

— Et le moral? — Solide.

— Allons, tant mieux! Et si cela devait durer, comme on le craint?

— Je ne crois pas que cela dure longtemps; mais quoi qu'il puisse advenir, j'en ai pris mon parti d'avance. Si les Prussiens frappent moi la liberté de la presse, ils me font plus d'honneur que je n'en aurais pu rêver.

— Si l'on croit le Westphalischer Merkur, un avis ministériel aurait notifié au clergé catholique de la Westphalie, que, même après avoir victorieusement subi tous les examens scolaires imposés par l'Etat, nul ecclésiastique ne serait en droit de prétendre à un emploi dans l'enseignement.

Le général de Moltke vient d'être personnellement d'un procédé très-courtois à l'égard du maréchal Mac-Mahon; il lui a fait envoyer les épreuves de l'ouvrage publié officiellement en Prusse sur la dernière guerre, en ce qui concerne la partie de cette guerre où le duc de Magenta était personnellement engagé, et pour le cas où il se serait produit quelque erreur qui dût être rectifiée.

Une partie du conseil municipal de Mulhouse vient de donner sa démission.

La Gazette de Cologne avertit son gouvernement que l'Alsace-Lorraine souffre de la tyrannie des fonctionnaires subalternes prussiens, et de la mauvaise foi (sic) des commerçants allemands établis dans cette province.

S'il faut en croire le Westphalischer Merkur, un avis ministériel aurait notifié au clergé catholique de la Westphalie, que, même après avoir victorieusement subi tous les examens scolaires imposés par l'Etat, nul ecclésiastique ne serait en droit de prétendre à un emploi dans l'enseignement.

Les journaux de Genève ont annoncé pour hier 3 heures la convocation de l'Association de Pie IX, dans la salle de Saint-Germain, pour s'entendre sur la marche à suivre au sujet des mesures prises par le conseil d'Etat vis-à-vis de M. Mermillod, curé de Genève.

Le bruit de la tenue d'un prochain consistoire pour la création de nouveaux cardinaux est déclaré prématuré à Rome.

La mort du comte Mastai, frère de Pie IX, a ramené les esprits vers les idées d'un concile possible; mais le comte Mastai avait huit ans de plus que Pie IX, et les membres de cette famille atteignent généralement la quatre-vingt-dixième année.

On signale de grandes inondations entre Rome et Naples.

Les tempêtes d'équinoxe ont éclaté brusquement sur nos côtes avec une violence extrême, dit le Daily News. De divers côtés l'on apprend de grands sinistres subis par notre marine.

L'Observer mentionne le bruit que le poste de lord chancelier d'Angleterre aurait été offert à sir Roundell Palmer, qui aurait accepté.

Lord Hartherly a donné sa démission, d'après les mêmes on-dit.

Le combat qui a eu lieu dans les environs de Puycoeur, entre les troupes du roi Amédée et une bande carliste commandée par Saballs, semble avoir eu une certaine importance.

Des dépêches de Perpignan constatent que le général Baldrich, capitaine-général de la Catalogne, qui commandait en personne les troupes royales, a battu et mis en déroute complète « la bande carliste ».

Les restes de ces bandes, battant en retraite vers la frontière française, se sont approchés de Puycoeur où on a sonné le tocsin, ce qui les a décidés à continuer leur fuite dans la direction de la frontière.

Le général Baldrich et quinze cents hommes sont arrivés à Puycoeur.

Nous avons eu le ricochet de l'agitation carliste sur notre propre territoire. Il y a quelques semaines, nous mande-t-on de Bayonne, la distribution des prix de l'école communale de Sibour, petit village situé dans les Pyrénées, sur la frontière d'Espagne, avait été l'occasion d'une sorte de manifestation carliste.

On a vu réitéré des vers en l'honneur de don Carlos et de la duchesse de Madrid, et on avait poussé les cris de: Vive don Carlos! vive dona Margarita!

Le maire de Sibour était présent. A la suite d'une enquête, la sœur supérieure directrice de cette école vint d'être destituée.

On mande de Madrid, le 28 septembre, soir, que la banque hypothécaire projetée sera constituée au capital de 50 millions de pesetas, divisée en actions de 500 pesetas, avec faculté d'augmenter le capital jusqu'à 150 millions.

Les opérations seront: prêts sur immeubles, prêts aux municipalités, aux députations provinciales et aux sociétés industrielles.

L'Etat crée des billets hypothécaires garantis par les biens nationaux non encore vendus, jusqu'à la somme de 300 millions, dont la moitié est destinée à garantir les bons du Trésor,

dix lieues chacun, nous passions quelques heures ensemble. Je recevais ces visites dans le parloir des avocats, qui est, dit-on, l'ancien greffe où le prince Louis Bonaparte subit son premier interrogatoire après l'échouage de la Finckmatt. On montre aux étrangers la place où il était assis sur une malle devant le procureur du roi, M. Gérard. La légende prétend qu'il fumait une pipe de terre, mais on nous permettra d'en douter. Nous étions mieux assis, nous avions une chaise, souvent même deux, et le gardien qui devait être en tiers dans tous nos entretiens montra toujours, quel qu'il fût, la discrétion la plus honnête.

Nos deux filles aînées vinrent un jour avec leur mère, et Dieu sait avec quelle impatience je les attendais. Mais leur présence ne servit qu'à nous attrister tous. Ces deux enfants, si vives à l'ordinaire, semblaient comme hébétées par la vue des barreaux. La plus jeune des deux s'assit sur mon genou, cacha sa tête dans mon sein et demeura ainsi tout près d'une heure sans parler, répondant par monosyllabes aux questions qu'on lui faisait et uniquement occupée à retenir ses larmes. La grande, qui à sept ans, allait et venait du parloir à la porte d'entrée, regardait alternativement le gardien dans la chambre, la sentinelle dans la cour, le verrou d'une prison voisine, l'image de Gambirinus, en tirant par un geste machinal le caoutchouc de son petit chapeau, qui chaque fois lui couvrait le menton et les yeux. Ennuyé d'un jour si jolies et presque honteux d'enfermer ses jolis oiseaux dans une si triste cage, j'abrégeai leur visite et je sentis un vrai soulagement d'être seul.

Ma chambre m'appartenait sans partage: on avait déplacé un atelier de cordonniers pour faire une cellule au petit meurtrier; j'avais deux ou trois livres de ma bibliothèque, je lisais, je prenais des notes, l'appétit revenait peu à peu, grâce au restaurateur de la gare; M. Traut, qui s'ingéniait à me indiquer, décidément, je ne gardais pas un mauvais souvenir de cette pauvre cellule, si repoussante à mon arrivée, presque agréable à la fin. Parmi ceux qui y ont passé avant moi, combien de malheureux ont regretté de n'y pouvoir vieillir! C'est là chambre du condamné à mort.

S'il m'était défendu d'y recevoir ma famille et mes amis, j'y ai fait connaissance avec deux hommes dont l'un m'a vivement ému et l'autre m'a instruit et intéressé. Le premier est le médecin des prisons, M. le docteur d'Eggs, l'autre est l'aumônier catholique, M. l'abbé Gerber.

Le docteur d'Eggs est un grand beau vieillard, sec et droit; ses traits, fortement dessinés, ont cette physionomie expressive qui distingue les figures du XVIII^e siècle. Il m'aborda comme une vieille connaissance, presque comme un ami.

— Comment donc me dit-il, vous qui faites métier d'étudier le cœur humain, êtes-vous venu vous jeter dans la gueule du loup?

— Ma foi, docteur, le cœur humain et le cœur prussien se ressemblent si peu qu'on étudierait l'un pendant vingt ans sans prendre une idée juste de l'autre.

— Et comment supportez-vous votre sort? — A merveille.

— La santé du corps? — Excellente.

— Et le moral? — Solide.

— Allons, tant mieux! Et si cela devait durer, comme on le craint?

— Je ne crois pas que cela dure longtemps; mais quoi qu'il puisse advenir, j'en ai pris mon parti d'avance. Si les Prussiens frappent moi la liberté de la presse, ils me font plus d'honneur que je n'en aurais pu rêver.

— Si l'on croit le Westphalischer Merkur, un avis ministériel aurait notifié au clergé catholique de la Westphalie, que, même après avoir victorieusement subi tous les examens scolaires imposés par l'Etat, nul ecclésiastique ne serait en droit de prétendre à un emploi dans l'enseignement.

Le général de Moltke vient d'être personnellement d'un procédé très-courtois à l'égard du maréchal Mac-Mahon; il lui a fait envoyer les épreuves de l'ouvrage publié officiellement en Prusse sur la dernière guerre, en ce qui concerne la partie de cette guerre où le duc de Magenta était personnellement engagé, et pour le cas où il se serait produit quelque erreur qui dût être rectifiée.

Une partie du conseil municipal de Mulhouse vient de donner sa démission.

La Gazette de Cologne avertit son gouvernement que l'Alsace-Lorraine souffre de la tyrannie des fonctionnaires subalternes prussiens, et de la mauvaise foi (sic) des commerçants allemands établis dans cette province.

S'il faut en croire le Westphalischer Merkur, un avis ministériel aurait notifié au clergé catholique de la Westphalie, que, même après avoir victorieusement subi tous les examens scolaires imposés par l'Etat, nul ecclésiastique ne serait en droit de prétendre à un emploi dans l'enseignement.

Les journaux de Genève ont annoncé pour hier 3 heures la convocation de l'Association de Pie IX, dans la salle de Saint-Germain, pour s'entendre sur la marche à suivre au sujet des mesures prises par le conseil d'Etat vis-à-vis de M. Mermillod, curé de Genève.

Le bruit de la tenue d'un prochain consistoire pour la création de nouveaux cardinaux est déclaré prématuré à Rome.

La mort du comte Mastai, frère de Pie IX, a ramené les esprits vers les idées d'un concile possible; mais le comte Mastai avait huit ans de plus que Pie IX, et les membres de cette famille atteignent généralement la quatre-vingt-dixième année.

On signale de grandes inondations entre Rome et Naples.

Les tempêtes d'équinoxe ont éclaté brusquement sur nos côtes avec une violence extrême, dit le Daily News. De divers côtés l'on apprend de grands sinistres subis par notre marine.

L'Observer mentionne le bruit que le poste de lord chancelier d'Angleterre aurait été offert à sir Roundell Palmer, qui aurait accepté.

Lord Hartherly a donné sa démission, d'après les mêmes on-dit.

Le combat qui a eu lieu dans les environs de Puycoeur, entre les troupes du roi Amédée et une bande carliste commandée par Saballs, semble avoir eu une certaine importance.

Des dépêches de Perpignan constatent que le général Baldrich, capitaine-général de la Catalogne, qui commandait en personne les troupes royales, a battu et mis en déroute complète « la bande carliste ».

Les restes de ces bandes, battant en retraite vers la frontière française, se sont approchés de Puycoeur où on a sonné le tocsin, ce qui les a décidés à continuer leur fuite dans la direction de la frontière.

Le général Baldrich et quinze cents hommes sont arrivés à Puycoeur.

Nous avons eu le ricochet de l'agitation carliste sur notre propre territoire. Il y a quelques semaines, nous mande-t-on de Bayonne, la distribution des prix de l'école communale de Sibour, petit village situé dans les Pyrénées, sur la frontière d'Espagne, avait été l'occasion d'une sorte de manifestation carliste.

On a vu réitéré des vers en l'honneur de don Carlos et de la duchesse de Madrid, et on avait poussé les cris de: Vive don Carlos! vive dona Margarita!

Le maire de Sibour était présent. A la suite d'une enquête, la sœur supérieure directrice de cette école vint d'être destituée.

On mande de Madrid, le 28 septembre, soir, que la banque hypothécaire projetée sera constituée au capital de 50 millions de pesetas, divisée en actions de 500 pesetas, avec faculté d'augmenter le capital jusqu'à 150 millions.

Les opérations seront: prêts sur immeubles, prêts aux municipalités, aux députations provinciales et aux sociétés industrielles.

L'Etat crée des billets hypothécaires garantis par les biens nationaux non encore vendus, jusqu'à la somme de 300 millions, dont la moitié est destinée à garantir les bons du Trésor,

et que plusieurs membres de ce conseil, notamment MM. Dulaure et Victor Lefranc, auraient voulu ajouter encore les élections. On assure au journal le Temps que ce récit est exact, sauf en un point: ce n'est pas M. Dulaure, mais M. de Rémusat qui s'est prononcé dans le même sens que M. Victor Lefranc.

Il paraît très probable que M. Thiers passera tout le mois d'octobre à l'Élysée.

M. Gounod dément, par une lettre adressée au Gaulois, qu'il se soit fait naturaliser Anglais.

Quoique les Parisiens aient déjà les kiosques-alèches, les kiosques-trinck-hall, les kiosques-journaux, les kiosques... pour dames, et bientôt les kiosques... projet d'installer deux ou trois kiosques d'un nouveau genre, dans la partie du boulevard entre le faubourg Montmartre et le nouvel Opéra; ces kiosques seront destinés à des débitants de tabac.

Les membres organisateurs du pèlerinage de Lourdes pour le diocèse de Nantes viennent de demander à la commission de permanence de solliciter la révocation du maire de Nantes.

Les journaux de Boulogne-sur-Mer annoncent que la municipalité de cette ville va ouvrir une souscription internationale pour élever un monument à Frédéric Sauvage, inventeur de l'hélice appliquée à la navigation à vapeur.

Nous trouvons dans le Bien public quelques détails au sujet du camp retranché qui doit être établi au centre de la France:

Le camp d'Avord, près de Bourges, ne va plus tarder à se constituer. L'Etat a déjà affecté un espace de plus de quatre cents hectares de terrain et s'occupe en ce moment de l'acquisition de grandes parcelles situées sur les trois communes d'Avord, de Savigny et de Farges, formant un ensemble de mille hectares environ.

Ce camp, appuyé sur Bourges, sera flanqué de redoutes, de batteries et de fortresses qui en feront un vaste camp retranché en relation avec tous les points de la France par les lignes de chemins de fer qui se croisent ou aboutissent à Bourges.

On ne peut se rendre un compte exact des dépenses que vont nécessiter ces travaux, mais le devis en sera établi durant le mois d'octobre, afin que le ministre de la guerre puisse le présenter à la Chambre, en même temps qu'il demandera les crédits nécessaires pour les nouveaux travaux de fortifications et la reconstitution de notre matériel de guerre.

Le général de Moltke vient d'être personnellement d'un procédé très-courtois à l'égard du maréchal Mac-Mahon; il lui a fait envoyer les épreuves de l'ouvrage publié officiellement en Prusse sur la dernière guerre, en ce qui concerne la partie de cette guerre où le duc de Magenta était personnellement engagé, et pour le cas où il se serait produit quelque erreur qui dût être rectifiée.

Une partie du conseil municipal de Mulhouse vient de donner sa démission.

La Gazette de Cologne avertit son gouvernement que l'Alsace-Lorraine souffre de la tyrannie des fonctionnaires subalternes prussiens, et de la mauvaise foi (sic) des commerçants allemands établis dans cette province.

S'il faut en croire le Westphalischer Merkur, un avis ministériel aurait notifié au clergé catholique de la Westphalie, que, même après avoir victorieusement subi tous les examens scolaires imposés par l'Etat, nul ecclésiastique ne serait en droit de prétendre à un emploi dans l'enseignement.

Les journaux de Genève ont annoncé pour hier 3 heures la convocation de l'Association de Pie IX, dans la salle de Saint-Germain, pour s'entendre sur la marche à suivre au sujet des mesures prises par le conseil d'Etat vis-à-vis de M. Mermillod, curé de Genève.

Le bruit de la tenue d'un prochain consistoire pour la création de nouveaux cardinaux est déclaré prématuré à Rome.

La mort du comte Mastai, frère de Pie IX, a ramené les esprits vers les idées d'un concile possible; mais le comte Mastai avait huit ans de plus que Pie IX, et les membres de cette famille atteignent généralement la quatre-vingt-dixième année.

On signale de grandes inondations entre Rome et Naples.

Les tempêtes d'équinoxe ont éclaté brusquement sur nos côtes avec une violence extrême, dit le Daily News. De divers côtés l'on apprend de grands sinistres subis par notre marine.

L'Observer mentionne le bruit que le poste de lord chancelier d'Angleterre aurait été offert à sir Roundell Palmer, qui aurait accepté.

Lord Hartherly a donné sa démission, d'après les mêmes on-dit.

Le combat qui a eu lieu dans les environs de Puycoeur, entre les troupes du roi Amédée et une bande carliste commandée par Saballs, semble avoir eu une certaine importance.

Des dépêches de Perpignan constatent que le général Baldrich, capitaine-général de la Catalogne, qui commandait en personne les troupes royales, a battu et mis en déroute complète « la bande carliste ».

Les restes de ces bandes, battant en retraite vers la frontière française, se sont approchés de Puycoeur où on a sonné le tocsin, ce qui les a décidés à continuer leur fuite dans la direction de la frontière.

Le général Baldrich et quinze cents hommes sont arrivés à Puycoeur.

Nous avons eu le ricochet de l'agitation carliste sur notre propre territoire. Il y a quelques semaines, nous mande-t-on de Bayonne, la distribution des prix de l'école communale de Sibour, petit village situé dans les Pyrénées, sur la frontière d'Espagne, avait été l'occasion d'une sorte de manifestation carliste.

On a vu réitéré des vers en l'honneur de don Carlos et de la duchesse de Madrid, et on avait poussé les cris de: Vive don Carlos! vive dona Margarita!

Le maire de Sibour était présent. A la suite d'une enquête, la sœur supérieure directrice de cette école vint d'être destituée.

On mande de Madrid, le 28 septembre, soir, que la banque hypothécaire projetée sera constituée au capital de 50 millions de pesetas, divisée en actions de 500 pesetas, avec faculté d'augmenter le capital jusqu'à 150 millions.

Les opérations seront: prêts sur immeubles, prêts aux municipalités, aux députations provinciales et aux sociétés industrielles.

L'Etat crée des billets hypothécaires garantis par les biens nationaux non encore vendus, jusqu'à la somme de 300 millions, dont la moitié est destinée à garantir les bons du Trésor,

et l'autre moitié pour assurer le paiement des intérêts de la dette... Banque hypothécaire, en souscription publique. La Banque avance 100 millions à compte sur les produits de la souscription.

La Banque se charge des recouvrements des prix de vente des biens nationaux aux mêmes conditions que la Banque d'Espagne.

Voici une statistique curieuse. Il est fumé annuellement sur la terre: 293,990,021,057 cigarettes qui mises les unes au bout des autres, formeraient un long-courrier total de 20,579,0301 kilomètres 473 mètres 990 millimètres.

Or, la circonférence du globe étant 40,000,000 on pourrait avec cette longueur de cigarettes faire 514 fois et demie le tour de la terre.

De plus en plus fort. Hier c'était une voiture-portefeuille qui nous était annoncée d'Amérique; aujourd'hui, c'est la découverte d'une caverne, dans le comté de Perry, tapissée d'une roche glaciale, — rock ice, qui ne fond pas, n'est susceptible d'aucune diminution de poids ni de froid, et remplace parfaitement la glace ordinaire.

Ce réfrigérant économique et permanent aurait déjà été employé par plusieurs personnes avec un complet succès de congélation et d'étonnement admiratif.

Le docteur Black, dit un journal du Tennessee, se servirait actuellement de cette roche pour ses malades...

« Ici, nous nous sentons, dit ce propos la France, arrêtés par une crainte. N'y aurait-il pas une faute d'impression dans le journal du Tennessee? Le docteur Black n'aurait-il pas été mis pour le docteur Blague? »

On lit dans la Shipping and Merc-Gazette: Le sous-sherif du Lincolnshire a reçu avis du conseil privé que la peste bovine a fait invasion à Shegness, sur la côte de ce comté.

Plusieurs cadavres d'animaux infectés qui avaient été jetés par-dessus bord, ont été apportés par le flot sur le rivage, il y a quelques jours.

On attribue à cette circonstance la maladie qui s'est déclarée à Shegness.

La prison cellulaire de Nuremberg (Bavière)

M. le vicomte d'Haussonville et M. Félix Voisin, députés de Seine-et-Marne, viennent de rentrer en France, après avoir accompli en Belgique et en Hollande une mission dont ils avaient été chargés par la commission parlementaire qui procède depuis quelques mois à une enquête sur le régime de nos établissements pénitentiaires.

Nous trouvons dans l'Illustrirte-Zeitung, de Leipzig, la description, avec dessins, d'une prison cellulaire, construite dans ces dernières années à Nuremberg, et qui offre des particularités curieuses.

Puisque la question est à l'ordre du jour, nos lecteurs nous sauront gré de reproduire cette description:

On sait combien la question des établissements et des systèmes pénitentiaires préoccupe les moralistes, les publicistes, les administrateurs et les politiques. Il y a quelques mois à peine, un congrès se tenait à Londres au sujet des représentants des Etats d'Europe et d'Amérique, venant à discuter les différents points relatifs au régime des prisons.

Le système d'isolement des détenus, a, comme on sait, ses avantages; mais il a aussi ses inconvénients. Il peut à la longue exercer une influence funeste; d'ailleurs, en l'absence de toute production, on ne saurait déterminer s'il s'agit réellement, dans la moralité du condamné, d'une amélioration sensible, capable de résister à toutes les épreuves.

De là le système progressif de Crofton. Dans ce système, le détenu peut obtenir des facilités de plus en plus grandes, si sa conduite est irréprochable; d'abord le travail en commun avec d'autres détenus, puis une sorte de position intermédiaire entre la liberté et l'emprisonnement, situation pendant laquelle il peut entrer en relations, pour avoir de l'ouvrage avec des positions sûres; enfin la mise en liberté en restant toutefois pour le temps final de la peine, sous la surveillance de la police, mais avec faculté de pouvoir se livrer à un travail honorable et rémunérateur.

Il est bien entendu pourtant que tout manquement à la discipline prive sur-le-champ le détenu de ces avantages et fait retomber le détenu dans la catégorie inférieure. Mais ce système même, qui évite chez le condamné le désir bien légitime d'améliorer sa position et qui le conduit progressivement à une plus grande somme de liberté, ce système, disons-nous, fait subir à tous, dans les commencements, un emprisonnement cellulaire de neuf mois, quelquefois de huit, s'il y a une bonne conduite, mais jamais moins. Ces précautions ont été jugées indispensables par les membres du congrès international pour la réforme pénitentiaire, réuni il y a quelques mois à Londres, et dont nous parlions plus haut.

L'Allemagne adopte les principes posés au congrès de Londres; seulement, il s'écoulera un certain nombre d'années, dit le journal que nous avons cité, avant qu'elle puisse appliquer uniformément le système pénitentiaire progressif, avec ses établissements intermédiaires. Peu de prisons y sont aménagées pour répondre aux besoins nouveaux, et le code pénal allemand a réservé, pour un avenir proche, les avantages découlant de ce système.

Un autre système, qui a eu intérêt les tentatives qui sont faites pour mettre les malheureux dans l'impossibilité de nuire à la société, tout en travaillant à leur moralisation. La prison cellulaire de Nuremberg, dans la construction ne remonte, avons-nous dit, qu'à quelques années (elle a été ouverte le 1^{er} novembre 1869), est un achèvement vers cette réforme.

Le gouvernement bavarois fait construire une partie des bâtiments de cette prison, aux dépens de la commune de Nuremberg. C'est eux qui ont construit de fond en comble la quatrième aile de la prison, qui ont achevé les cours servant de promenoirs, qui ont exécuté d'énormes travaux de terrassement et de nivellement.

La prison cellulaire de Nuremberg est située à vingt minutes de cette ville, sur la route de Pulten. Elle a une masse de bâtiments, qui fait assez l'effet d'un château fortifié, est entourée de murs de 20 pieds de haut, avec paroi et se tourelles angulaires au nombre de quatre, le tout construit en pierres de grès égarquées.

Devant le mur d'enceinte, un espace séparé de la route par une grille, et où se trouvent, au milieu de plantations, des demeures du surveillant en chef, des employés de l'établissement et des surveillants mariés. Une aile de 100 mètres de long conduit à travers le jardin, et les bâtiments à l'entrée principale, pratiquée en forme de voûte dans le mur d'enceinte et fermée de deux voûtes, une intérieure et une extérieure. Ce passage sert en même temps de pont à bascule pour peser les objets qui arrivent par masses, tels que le charbon, la paille, les pommes de terre, le fer, etc. A droite de l'entrée, un corps de garde spacieux avec une seule entrée dans le mur d'enceinte dont la créte ou parapet permet aux sentinelles de voir ce qui se passe au loin. A gauche, une calle d'attente pour les visiteurs, une chambre pour le surveillant et la cour des étrangers.

Entre le mur d'enceinte et la prison proprement dite, un autre espace occupé par un potager et un jardin d'agrément, avec parterres de gazon et plantations; là se trouvent les cours pour les convalescents, qu'un mur bordé de pins et de mélèzes, assez haut pour empêcher de voir au dehors, sépare des cours servant de promenoirs aux détenus.

Celles-ci sont adossées aux façades des quatre ailes qui composent les bâtiments de la prison. Elles se divisent en quinze compartiments, dont les murs, hauts de huit pieds, convergent tous vers un point central, qui est le poste du surveillant.

Chacun de ces compartiments ou petites cours a quarante-cinq mètres de long; leur largeur est, à l'entrée, de trois pieds, à l'extrémité de quatre; c'est là que chacun des détenus, appartenant à la division voisine, va chaque jour respirer l'air, pendant une heure. Dans les mauvais temps, on a, pour s'abriter, un toit de zinc.

Sous l'ensemble des bâtiments de la prison s'étend un souterrain où se trouvent, outre les appareils à air chaud et à eau chaude, quatre séchoirs pour les provisions, une glacière et une fontaine pour l'usage de la cuisine. Une pompe à vapeur amène l'eau de cette fontaine dans deux réservoirs en fer, situés sous les combles, et d'où, par de nombreuses conduites, elle est distribuée à tous les étages.

Tous ces escaliers viennent aboutir à une espèce d'observatoire situé à la hauteur du second étage, observatoire soutenu par des colonnes et d'où le surveillant principal peut voir tout ce qui se passe sur le sol, peut surveiller les cellules du rez-de-chaussée de la salle; dans ce sous-sol se trouvent la boulangerie avec des machines pour la farine, le pain et le bois, la cuisine avec deux fourneaux et cinq marmittes à vapeur, la buanderie avec ses machines à vapeur et ses séchoirs, des pièces pour les chauffeurs, des cabinets de bains, des cachots et un certain nombre d'ateliers.

Les cellules des détenus ont 14 pieds de long, 6 de large, 10 de haut; elles sont éclairées le jour par une fenêtre vitrée, que le détenu peut ouvrir lui-même à volonté, mais seulement la partie supérieure, et encore ne s'ouvre-t-elle qu'à angle obtus ou horizontalement du côté intérieur; la nuit, elles sont éclairées au gaz. Chaque cellule est pourvue d'une table, d'un chaise et d'un lit; d'une cuvette et d'un plat, d'un bœuf contenant de l'eau et d'une armoire pratiquée dans la muraille; il y a même un appareil de sonnerie électro-magnétique.

On y trouve également balai, baquet, crachoir, brosse à souliers et à habits. La disposition pour l'enlèvement des immondices est surtout ingénieuse. Une obturation hydraulique arrête les gaz délétères qui pourraient pénétrer dans les cellules en même temps qu'elle empêche les détenus de servir des plats, communique les uns avec les autres.

La matière employée pour la construction des galeries, des escaliers, des combles, est le fer fondu.

Mais la partie la plus importante de l'édifice est la grande salle intérieure située au deuxième étage de la hauteur d'administration. Cette salle est de 5

mière fois d'une façon certaine, vers le milieu de siècle dernier, par plusieurs médecins italiens...

Des expériences nouvelles ont démontré la présence exclusive du fer dans les globules sanguins...

Or, voici en quels termes M. Boussingault a fait connaître à l'Académie des sciences dans sa séance du 29 juillet dernier...

Or, voici en quels termes M. Boussingault a fait connaître à l'Académie des sciences dans sa séance du 29 juillet dernier...

Or, voici en quels termes M. Boussingault a fait connaître à l'Académie des sciences dans sa séance du 29 juillet dernier...

Or, voici en quels termes M. Boussingault a fait connaître à l'Académie des sciences dans sa séance du 29 juillet dernier...

Or, voici en quels termes M. Boussingault a fait connaître à l'Académie des sciences dans sa séance du 29 juillet dernier...

CHRONIQUE

Nous avons reçu hier une lettre fort curieuse, signée des noms de MM. Favier, président, Rosenfeld, vice-président, Chaplet et Mougny, secrétaires du conseil d'arrondissement.

Les rédacteurs de cette lettre ne nous appellent pas reptiles, à la vérité, mais il s'en faut de peu. Nous aurions pu leur refuser la publication qu'ils nous demandent...

Voici donc cette lettre :

Monsieur le rédacteur en chef du Journal de Lyon,

Vous dites dans votre numéro de ce jour qu'une séance du conseil d'arrondissement, un de ses membres aurait demandé des séries de révocations.

Ce que vous osez avancer là est faux, et nous doutons à votre asserment le DÉMENTI le plus formel et le plus énergique.

Celui qui vous a donné ces renseignements, est un VIL GALOMNIATEUR que nous vous sommons de nommer.

Et vous, monsieur, d'après le triste rôle que vous jouez là, vous devez avoir une idée bien mesquine de ce qu'on appelle la loyauté et la dignité de l'écrivain.

Nous demandons l'insertion de cette lettre dans votre plus prochain numéro.

Pour le conseil d'arrondissement, Le président, FAVIER.

Le vice-président, ROSENFELD.

Les secrétaires, CHAPLET, MOUGNY.

Lorsqu'on est capable d'écrire de sang-froid et à tête reposée, de pareilles choses, on ne doit guère savoir ce que l'on dit en séance publique, dans la fièvre d'une discussion.

A ces mots, M. le secrétaire général se leva et interrompit l'orateur, demandant la parole pour une motion d'ordre.

On annonçait hier, l'arrivée d'une garnison de musiciens de la garde républicaine.

On se dispose à attaquer en dommages-intérêts la compagnie P.-L.-M. qui les a probablement égarés en route.

M. Félicien David devait également venir pour assister à la distribution des récompenses du festival, qui, par parenthèse, aura lieu ce soir à trois heures.

Il doit y avoir des règlements de police interdisant aux conducteurs d'omnibus de recevoir dans leurs voitures un nombre de voyageurs dépassant le chiffre réglementaire.

Il est inutile d'insister sur les dangers que présentent de semblables tolérances.

Nous ne nous amusons pas davantage à relever le ridicule sermon par lequel l'évêque s'est terminé.

Un de nos confrères assure que la lettre de M. Bouchu à M. le préfet du Rhône aurait été

écrite à l'insu du conseil municipal, dont la plupart des membres n'ont aucunement connu l'existence que par la voie de la presse.

Nous ne savons, quant à nous, quel a été le résultat de cette réunion, ni même si elle a eu lieu.

On assure que plusieurs chambres de commerce suivant l'exemple de celle de Lyon, demandent au gouvernement que la révision douanière ne reçoive pas d'application définitive avant que les chambres de commerce soient consultées.

Il paraît qu'au début les vendanges faites et les derniers travaux des champs terminés, M. le général Bourbaki doit faire exécuter à son armée de grandes manœuvres dans les environs de Lyon.

Le général Bourbaki et M^{me} Bourbaki ont diné avant-hier soir à l'Elysée.

Malgré les bruits contradictoires qui courent au sujet du voyage de M. le préfet à Paris, nous savons, de source certaine, que sans avoir été mandé par M. Thiers, M. Cantonnet doit partir mercredi soir jeudi au plus tard, pour s'entretenir avec M. le président de la République sur certaines mesures à prendre.

M. Antonin Dubost, accusé par quelques journaux de Lyon et de Paris, de s'être abandonné, au banquet de l'Arbre-sec, à certaines réveries cosmopolites et d'avoir porté un toast à l'humanité, vient d'écrire à M. Hébrard, du Temps, pour repousser cette assertion.

M. Véron et l'antet, directeur et rédacteur de la France républicaine, interjetent appel du jugement de police correctionnelle dont nous avons indiqué hier les principaux considérants.

Dans sa séance du 30 septembre 1872, le 2^e conseil de guerre a rendu les jugements suivants :

1^o Bobillier (Gustave-Constant), soldat au 78^e régiment d'infanterie ; 2^o Bataut (Amédée-Louis), soldat au 16^e régiment d'infanterie, tous deux reconnus non coupables de désertion, ont été acquittés ; 3^o Rigue (Victor), soldat au 121^e régiment d'infanterie ; coupable de vente d'un effet d'habillement, à lui confié pour le service, a été condamné à un an d'emprisonnement ; 4^o Berthaud (Jean-Baptiste), né à Lacenas (Rhône), garde national comme réfractaire, a été acquitté ; 5^o Duot (Jean-Marie), garde mobile du Rhône, réfractaire, a été condamné à deux mois d'emprisonnement ; 6^o Dessaigné (Pierre-Marie), né à Saint-Just-d'Avray ; 7^o Dumontet (Jean), né à Saint-Just-d'Avray ; 8^o Vieilly (Jean-Antoine), né à Saint-Just-d'Avray, gardes nationaux mobilisés du Rhône, ont été tous trois condamnés à un mois d'emprisonnement comme réfractaires.

La fête de l'Exposition a été favorisée hier par un temps splendide.

Les tourniquets ont dû encaisser des sommes énormes que nous pouvons évaluer d'avance à trente-cinq mille francs au minimum.

Les visiteurs qui n'aiment pas la musique n'ont pas dû être contents.

Impossible de faire dix pas sans se heurter à une foule de sociétés chorales et instrumentales exécutant leurs meilleurs morceaux.

Une étude curieuse à faire eût été celle de la conformation des nombreux chapeaux de soie qui ornaient les têtes de messieurs les musiciens.

Il y en avait de hauts, il y en avait de bas, de larges, d'étroits, il y en avait qui ressemblaient à des plats à barbe, d'autres à des pains de sucre, d'autres enfin à des berthes de lait.

Rien de plus drôle que les faces réjouies de tous ces adeptes de sainte Cécile, sous ces tromblons de formes bizarres et variées.

La journée a été bonne d'ailleurs pour tout le monde, et en particulier pour les débauchés.

Quelques foudrains ont été faits, quelques nombres ont disparu, mais en petite quantité, relativement au nombre d'étrangers et de badauds qui se trouvaient là.

Quelques enfants ont disparu, ce qui n'a rien d'étonnant au milieu de cette foule, mais ils ont dû être retrouvés le soir même par leurs parents.

Le soir, un superbe feu d'artifice a été tiré de divers points du lac.

Fête magnifique, nous le répétons.

On annonçait hier, l'arrivée d'une garnison de musiciens de la garde républicaine.

Mais, hélas ! rien n'a paru. Les recherches les plus actives dans les wagons et dans le fourgon des bagages, n'ont amené aucun résultat.

On se dispose à attaquer en dommages-intérêts la compagnie P.-L.-M. qui les a probablement égarés en route.

M. Félicien David devait également venir pour assister à la distribution des récompenses du festival, qui, par parenthèse, aura lieu ce soir à trois heures.

Il doit y avoir des règlements de police interdisant aux conducteurs d'omnibus de recevoir dans leurs voitures un nombre de voyageurs dépassant le chiffre réglementaire.

Il est inutile d'insister sur les dangers que présentent de semblables tolérances.

Nous ne nous amusons pas davantage à relever le ridicule sermon par lequel l'évêque s'est terminé.

Un de nos confrères assure que la lettre de M. Bouchu à M. le préfet du Rhône aurait été

Cette décision intéresse particulièrement les professeurs de certains cours, de hautbois, basson, trombone et clarinette, par exemple, qui n'auraient eu qu'un nombre fort restreint d'élèves, et qui, par suite de cet appoint, se trouveront à la tête d'une classe nombreuse et capable de leur faire honneur.

On assure que plusieurs chambres de commerce suivant l'exemple de celle de Lyon, demandent au gouvernement que la révision douanière ne reçoive pas d'application définitive avant que les chambres de commerce soient consultées.

Il paraît qu'au début les vendanges faites et les derniers travaux des champs terminés, M. le général Bourbaki doit faire exécuter à son armée de grandes manœuvres dans les environs de Lyon.

Le général Bourbaki et M^{me} Bourbaki ont diné avant-hier soir à l'Elysée.

Malgré les bruits contradictoires qui courent au sujet du voyage de M. le préfet à Paris, nous savons, de source certaine, que sans avoir été mandé par M. Thiers, M. Cantonnet doit partir mercredi soir jeudi au plus tard, pour s'entretenir avec M. le président de la République sur certaines mesures à prendre.

M. Antonin Dubost, accusé par quelques journaux de Lyon et de Paris, de s'être abandonné, au banquet de l'Arbre-sec, à certaines réveries cosmopolites et d'avoir porté un toast à l'humanité, vient d'écrire à M. Hébrard, du Temps, pour repousser cette assertion.

M. Véron et l'antet, directeur et rédacteur de la France républicaine, interjetent appel du jugement de police correctionnelle dont nous avons indiqué hier les principaux considérants.

Dans sa séance du 30 septembre 1872, le 2^e conseil de guerre a rendu les jugements suivants :

1^o Bobillier (Gustave-Constant), soldat au 78^e régiment d'infanterie ; 2^o Bataut (Amédée-Louis), soldat au 16^e régiment d'infanterie, tous deux reconnus non coupables de désertion, ont été acquittés ; 3^o Rigue (Victor), soldat au 121^e régiment d'infanterie ; coupable de vente d'un effet d'habillement, à lui confié pour le service, a été condamné à un an d'emprisonnement ; 4^o Berthaud (Jean-Baptiste), né à Lacenas (Rhône), garde national comme réfractaire, a été acquitté ; 5^o Duot (Jean-Marie), garde mobile du Rhône, réfractaire, a été condamné à deux mois d'emprisonnement ; 6^o Dessaigné (Pierre-Marie), né à Saint-Just-d'Avray ; 7^o Dumontet (Jean), né à Saint-Just-d'Avray ; 8^o Vieilly (Jean-Antoine), né à Saint-Just-d'Avray, gardes nationaux mobilisés du Rhône, ont été tous trois condamnés à un mois d'emprisonnement comme réfractaires.

La fête de l'Exposition a été favorisée hier par un temps splendide.

Les tourniquets ont dû encaisser des sommes énormes que nous pouvons évaluer d'avance à trente-cinq mille francs au minimum.

Les visiteurs qui n'aiment pas la musique n'ont pas dû être contents.

Impossible de faire dix pas sans se heurter à une foule de sociétés chorales et instrumentales exécutant leurs meilleurs morceaux.

Une étude curieuse à faire eût été celle de la conformation des nombreux chapeaux de soie qui ornaient les têtes de messieurs les musiciens.

Il y en avait de hauts, il y en avait de bas, de larges, d'étroits, il y en avait qui ressemblaient à des plats à barbe, d'autres à des pains de sucre, d'autres enfin à des berthes de lait.

Rien de plus drôle que les faces réjouies de tous ces adeptes de sainte Cécile, sous ces tromblons de formes bizarres et variées.

La journée a été bonne d'ailleurs pour tout le monde, et en particulier pour les débauchés.

Quelques foudrains ont été faits, quelques nombres ont disparu, mais en petite quantité, relativement au nombre d'étrangers et de badauds qui se trouvaient là.

Quelques enfants ont disparu, ce qui n'a rien d'étonnant au milieu de cette foule, mais ils ont dû être retrouvés le soir même par leurs parents.

Le soir, un superbe feu d'artifice a été tiré de divers points du lac.

Fête magnifique, nous le répétons.

On annonçait hier, l'arrivée d'une garnison de musiciens de la garde républicaine.

Mais, hélas ! rien n'a paru. Les recherches les plus actives dans les wagons et dans le fourgon des bagages, n'ont amené aucun résultat.

On se dispose à attaquer en dommages-intérêts la compagnie P.-L.-M. qui les a probablement égarés en route.

M. Félicien David devait également venir pour assister à la distribution des récompenses du festival, qui, par parenthèse, aura lieu ce soir à trois heures.

Il doit y avoir des règlements de police interdisant aux conducteurs d'omnibus de recevoir dans leurs voitures un nombre de voyageurs dépassant le chiffre réglementaire.

Il est inutile d'insister sur les dangers que présentent de semblables tolérances.

Nous ne nous amusons pas davantage à relever le ridicule sermon par lequel l'évêque s'est terminé.

Un de nos confrères assure que la lettre de M. Bouchu à M. le préfet du Rhône aurait été

place, sans fût et suivant provenance et qualité. Dans la Côte-d'Or, les variations de prix ne sont pas encore sensiblement accentuées, on attend le rendement de la récolte pour être fixé.

On a constaté cette année en Dombes et en Bresse une recrudescence des accès de fièvre intermittente qu'on attribue aux variations de température qui ont été cette année plus marquées et plus brusques encore que d'ordinaire.

Avant aux nombreux chasseurs lyonnais qui pour quelques malheureux oiseaux qu'ils tirent le dimanche, courent le risque d'être sérieusement malades.

École Fénelon, Lyon. — Les cours s'ouvriront le jeudi 10 octobre à huit heures du matin. Les élèves qui suivent les classes du lycée rentreront le jour fixé par l'administration universitaire. Le cours préparatoire au baccalauréat est annuel. Il n'admet que des jeunes gens disposés à une vie réglée et à un travail sérieux.

INSTITUTION DE DÈMOISELLES Rue Centrale, 42, (ancienne maison Eyraud) M^{me} M.-F. COLLET, directrice. Reentrée des classes : le 3 Octobre.

Mariages Riches INSTITUT MATRIMONIAL DE FRANCE FONDÉ PAR M^{me} DE SAINT-JUST

Pour faciliter entre les familles honorables et opulentes les alliances les mieux assorties au point de vue physiologique et social. — Dots de 100,000 francs jusqu'à plusieurs millions. Rue de Maubeuge, 32, Paris.

Le but moral de l'Institut Matrimonial que je viens de fonder me permet d'offrir aux familles dans la grave question du mariage mon concours maternel et dévoué et de me placer à la tête d'une profession que je considère comme éminemment utile et toute sociale.

Cette profession que le préjugé a frappée jusqu'à réprobation n'a pas été comprise comme elle le mérite, ni exercée comme elle devait l'être au grand jour.

En me faisant l'intermédiaire, le trait-d'union entre les familles honnêtes je crois remplir une véritable mission, un devoir imposé par les circonstances présentes, aujourd'hui que notre société ébranlée dans sa base a besoin de se reconstituer et de trouver des cœurs dévoués et courageux pour aider au mouvement de régénération sociale qui s'accomplit.

La noblesse et la haute bourgeoisie tendent de plus en plus à se rapprocher par des mariages, les uns apportent un nom glorieusement conquis, les autres une fortune acquise honorablement par l'intelligence et le travail. De ces alliances il doit sortir une race nouvelle forte et saine, où les vertus domestiques s'unissent aux chevaleresques, le travail à l'honneur, l'intelligence à la richesse, seront pour notre société autant d'éléments régénérateurs.

C'est dans ce but, cette espérance que j'ai fondé mon Institut matrimonial, création aussi utile que pratique et méritant à tous les titres la confiance des mères de familles que je suis appelée à représenter dans leurs intérêts les plus chers.

Comprenant l'importance de ma mission et la responsabilité d'un tel mandat j'apporterai dans son exécution la foi la plus profonde et le dévouement le plus complet.

Ancienne élève du Sacré-Cœur, mon éducation, mes principes, mes sentiments religieux sont les garanties que je puis offrir aux familles et c'est sous le patronage et la protection du clergé que je place mon œuvre.

Mon but est saint et grand, puissent les cœurs honnêtes le comprendre et marcher avec moi en prenant pour devise :

France — Religion — Famille. L. DE SAINT-JUST.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalscière Du Barry de Londres. Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une minute de cuisson.

Santé à tous par la douce Revalscière du Barry, qui guérit, sans médecine ni purge, ni frictions, les dyspepsies, gastralgies, gastrites, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, fièvre, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N 69, 78. Ticheville (Orne), 20 mars. Ayant pris de la Revalscière pendant quelque temps et m'en étant très-bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personnes, à qui cela a parfaitement réussi, particulièrement aux hydro-pneumiques ; trois en sont radicalement guéris. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute ; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGEVIN, curé. Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 12 fr. ; 1/2 kil., 24 fr. ; 1 kil., 48 fr. — Les Biscuits de Revalscière qu'on peut manger en tous sens se vendent en boîtes de 1 et 7 francs. — La Revalscière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste.

Dépôts à Lyon, Dorvault, pharmacie centrale, Perrissoud, épicer, 57, rue Bourbon. Varandé, épicer, rue de Lyon. Napoy frères, place de Lyon. Verpilloux-Millou, rue de Lyon, 48. Cherblanc, Champin jeune et Gaget, cours Morand, 7 et 9 ; Redet, Perret, Pousin, Brun, Gambert, Turlet, épicer, 16, rue Neuve ; Girin, Veran, Chaumart, Faville frères, Armandy, Balandrin et Sabourault, Boissonnet, pharmaciens ; J. Girard, épicer-herboriste, rue Chausmales, 14 ; Barband, épicer, rue Fabert-Colombes, 29, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris.

DÉCÈS Les amis et connaissances des familles Chéron et Jangot, qui par erreur n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Antoine CHÉRON négociant

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles qui auront lieu mardi 1^{er} octobre, à 6 h. 3/4 du matin.

Le convoi partira du domicile du défunt, quai d'Orléans ou de la Pêcherie, 10, pour se rendre à l'église de Notre-Dame-Saint-Vincent et de la Chessey-les-Mines.

Des voitures stationneront sur le quai à la sortie de l'église.

DÉPÊCHES DU SOIR

30 Septembre. — 3 heures du soir.

Paris, 30 septembre.

Les électeurs républicains d'Alger offrent la candidature à M. Victor Hugo. La République française, répondant au Bien public, soutient que l'agitation gambettiste actuelle est profitable à la République.

M. Gambetta, continuant sa tournée, est arrivé hier à Thonon où il a été accueilli par une foule nombreuse. Il a reçu les députations d'Évian, de Thonon et de nombreux visiteurs français et suisses.

DÉPÊCHES DU MATIN

1^{er} Octobre. — 7 heures du matin.

Paris, 30 septembre.

MM. Grévy et Ladmirault ont diné hier à l'Elysée.

M. Thiers a reçu, dans la matinée, le général Faidherbe.

Le bruit que le secrétaire particulier du préfet de l'Isère est allé féliciter M. Gambetta, au nom du préfet, sur son discours, est dénué de fondement.

On assure que le discours de M. Gambetta a été jugé sévèrement par le gouvernement, lequel n'admet pas qu'on agite le pays quand le pays a tant besoin de calme.

Un dîner scientifique aura lieu ce soir à l'Elysée en l'honneur de Struve, astronome russe.

Plusieurs Russes, M. Leverrier et d'autres membres de l'Institut ont été invités.

Paris, 1^{er} octobre.

Un article de M. Lemoine, dans le Journal des Débats, critique vivement le discours de M. Gambetta, lui reprochant un esprit d'exclusion ; il dit que les exagérés de droite et de gauche devraient penser à la grande masse de la nation se trouvant entre deux partis travaillant, économisant et payant les folies et les crimes des uns et des autres, et malheureusement prenant trop facilement peur.

BOURSE DE PARIS

DU 30 SEPTEMBRE

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

Table with columns: AU, COURS DE CLOTURE, HAUSSER, BAISSER. Rows for 3 0/0, 4 1/2, 5 1/2, 1871, 1872.

TERME

(DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE) Paris, le 30 Septembre 1872.

Table with columns: PRÉC. CLOTURE, VALEURS, PREMIER COURS, DERNIER COURS. Rows for 3 0/0, 4 1/2, 5 1/2, 1871, 1872, and various bonds.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Lyon, le 30 Septembre 1872

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ÉTRANGER, POIDS. Rows for Organins, Trames, Diverses.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: NOMBRE, SORTES, POIDS. Rows for Organins, Trames, Diverses.

Dernier numéro placé des soies et bobines depuis le 1^{er} du mois. 2854

Dernier numéro des laines. 1

Dernier numéro des ballots pesés. 1006

VARIÉTÉS

Rites et Architecture des premiers Chrétiens. Le Journal officiel emprunte à la Revue archéologique, en les résumant, les considérations suivantes, relatives à l'histoire des rites et de l'architecture des chrétiens de Rome dans les premiers siècles.

Après les persécutions (au quatrième siècle), les chrétiens eurent pleine liberté d'élever des monuments destinés à leur culte. Puis quand l'Église, ayant pris la force en main, renversa les temples païens, elle s'en appropriait les débris et les coordonna tant bien que mal, avec une précipitation qui prouvait plus de zèle que de préoccupations artistiques.

Elle n'inventa pas, à Rome du moins, une architecture chrétienne proprement dite ; mais, s'emparant au plus vite des édifices publics qui convenaient le mieux à son culte, elle se mit, en quelque sorte, dans les meubles du paganisme.

Cela ne veut pas dire que les temples païens aient été le plus souvent transformés en églises. Ils étaient trop petits pour la plu-

part ; leur étroite cella ne convenait qu'aux mystères des divinités profanes et de leurs prêtres. A Rome, on ne s'appropriait que la Temple d'Antonin et de Faustine, celui de la Fontaine virile, le Panthéon et quelques autres, dont le vaisseau, d'une grande élendue, permettait d'introduire le public dans l'enceinte même, au lieu de le laisser dans les portiques extérieurs, comme cela se faisait dans les cérémonies du polythéisme.

Le genre d'édifice qui convenait le mieux au nouveau culte était la basilique, sorte de palais de justice, salle des pas-perdus, dont le portique intérieur faisait corps avec les salles du dedans ou pouvait aisément être clos par un mur extérieur, et qui offrait un espace suffisant au concours des convertis. La destination de ces monuments n'inspirait pas aux chrétiens la répugnance que devait leur inspirer tout sanctuaire des faux dieux. Ils s'approprièrent donc, dans mainte occasion, les basiliques.

Quand cela ne leur fut pas possible, ils construisirent à la hâte des édifices nouveaux sur le plan des basiliques, avec les débris des temples païens tant bien que mal coordonnés.

Il y avait encore une autre forme usitée à cette époque pour les temples chrétiens ; c'était le cercle des rotondes supportées par des colonnes disposées en rond, emprunté aussi au paganisme, en y introduisant une modification indispensable ; cette modification consistait à reporter en dedans le portique extérieur, afin d'agrandir le vaisseau. Cette forme ronde fut de préférence réservée aux baptis-tères. De là viennent les dénominations de Saint-Etienne-le-Rond, de Saint-Jean-le-Rond, etc., données à beaucoup d'édifices baptismaux circulaires, situés dans le voisinage ou même dans le parvis des plus anciennes basiliques.

La basilique figure un parallélogramme parfait sans fronsépice. Chez les anciens, dans les basiliques à usage de tribunal, le juge se tenait, au fond d'un hémicycle, sur une estrade un peu élevée. Sous cette estrade, dans une crypte, était parfois une prison, d'où on faisait sortir l'accusé, comme cela se voit à Pompei. Tandis que le public se répandait sous les portiques, le juge, assis au fond de sa tribune (le nom même est resté à cette partie de la basilique), faisait placer devant lui l'accusé. Devant lui encore, à la place où l'on mit plus tard l'autel et les reliques du saint, l'avocat plaquait la cause de l'inculpé.

Quand un tel monument fut consacré au culte chrétien, on ne lui fit subir tout d'abord aucune modification. Au siège du juge on se borna à substituer le siège en marbre de l'évêque. De cet endroit parla le prédicateur chrétien, comme de là avait parlé jadis le juge. Dans la basilique primitive de Saint-Clément, à Rome, le siège épiscopal servit de chaire à plus d'un saint évêque qui y prononça bien des homélies. On suppose que saint Augustin, saint Sylvestre, saint Grégoire le Grand y ont discouru.

Cette disposition ne serait plus possible aujourd'hui : l'orateur serait caché aux yeux du public à cause des nouveaux aménagements, qui consistent dans les dimensions agrandies de l'autel et dans l'addition du ciborium, ou baldachin placé au-dessus de l'autel. D'ailleurs, dans la plupart des édifices modernes, l'autel est tout à fait, on peut se fier, adossé au mur du sanctuaire qui représente l'hémicycle des basiliques, et l'abside est devenue la prolongation des portiques primitivement extérieurs des édifices païens et que les chrétiens rendirent intérieurs pour les motifs que nous venons d'exposer.

L'abside des basiliques primitives présentait l'agencement suivant : au centre et au fond le siège épiscopal élevé d'une marche au-dessus de l'estrade demi-circulaire, qui s'étendait à droite et à gauche vers les deux cornes de l'autel, et qu'on appelait presbytère, parce que c'était la place réservée au clergé. Au

les cours sont mieux soutenus; de telle sorte que le manufacturier est parvenu à souffrir de l'état actuel des affaires...

de grandes concessions. Voici comment la dernière circulaire de la maison Richard, de New-York, appréciait la situation commerciale au 11 septembre courant...

à 28.118.613 dollars la valeur totale des importations de soieries à New-York pendant les huit premiers mois de l'année.

en 1892 123 à 124 environ; en 2026 117 et 118 liv. en 2428 119 à 111 liv.

Le mouvement de recul n'a fait que croître depuis cette époque et la semaine écoulée aux plus bas cours sur les rentes.

Hauteur du Rhône au-dessus de l'étiage... sa température... Quantité d'eau tombée à Lyon du 1er au 15 septembre.

Etude de Me GERIN, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 65, et de Me MESSIMY, notaire à Lyon, rue de Lyon, n° 13.

Etude de Me LARRIVÉ, avoué à Lyon, rue Mercière, 34. VENTE VOLONTAIRE en trois lots et aux enchères, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, de divers

TARNAVASSI brocheur, rue Ferrandière, 6. MALADIES Dartres, Scrofules, Abcès, Perte, Taches à la peau, Teigne, Ulcères, Douleurs, Maux de poitrine d'estomac

POUR LES CHEVEUX et la BARBE COULEUR NATURELLE. Préparé par F. CRUCQ, chimiste breveté s. g. d. g., fournisseur de S. M. la Reine d'Angleterre et de S. M. l'Empereur de Russie.

REPARATEUR AU QUINQUINA ON L'EMPLOIE SOI-MÊME. Contre: Apoplexie, Vertiges, Vomissements, Vapeurs, Maux de cœur, Syncopes, Crampes, Estomac, Indigestions, Diarrhée, Choléra, etc.

AGENCE DES MESSAGERIES MARITIMES ET DES MESSAGERIES NATIONALES. DEPARTS du Lundi 30 Septembre au Lundi 7 Octobre 1872.

VENTE volontaire, aux enchères publiques, en l'étude et par le ministère de Me Messimy, notaire à Lyon, en deux lots séparés, d'un FONDS DE MANÈGE

IMMEUBLES comprenant bâtiment, cour, jardin, vignes, prés et terres, situés sur les communes de Saint-Etienne-Lavarenne et de Vaux-sur-Maisons

PARIS HOTEL DES DEUX-MONDES 9, rue d'Antin, 9. ENTRE LES TUILERIES ET LES BOULEVARDS. H. A. LEQUEUR, de Lyon, propriétaire.

UN ALSACIEN demande une place de concierge. Adressez les offres aux initiales A. L., au bureau du journal.

DEPART DE BORDEAUX. Mercredi 20... Mardi 5 nov... Portugal, Sénégal, Brésil et la Plata...

SERVICES COMBINÉS AVEC LA COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE. Mercredi 2 oct. 5 h. s. Pour Oran, discontinue, et par transbordement, pour Nemours, Gibraltar et Tanger

VENTE JUDICIAIRE Le mardi premier octobre mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, au rez-de-chaussée, rue de l'Hôtel-de-Ville, 102, d'objets mobiliers saisis, tels que: corsets, jupes, dentelles, glace, chaises, banque et agencements composant un magasin de lingerie.

Mme CHRETIEN de la Faculté de médecine de Paris traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale. A la suite de longues et incessantes recherches scientifiques, elle est arrivée à traiter avec grand succès la stérilité et ses diverses affections.

NOUVEAU TRAITEMENT Les Dragées Biot, toniques, dépuratives sans mercure, infaillibles contre les maladies contagieuses des deux sexes, récentes ou chroniques.

THE BERAUD La Boite. Le plus agréable des Purgatifs. Guérissant Migraines, Coliques, Maux de Tête, purifiant le Sang et facilitant la digestion.

Guérison prompte et radicale des RHUMATISMES par le Liniment Mexicain. Remède employé par les Indiens comme le spécifique le plus sûr contre les RHUMATISMES.

TONIQUE STOMACHIQUE VIN DE BELLINI APERITIF FÉBRIFUGE. LE MEILLEUR RECONSTITUANT et LE PLUS PUISSANT REPARATEUR DES FORCES.

COURS OFFICIEL DES MARCHANDISES EN GROS Du 20 septembre 1872. Table with columns for various goods like grains, oils, and metals, with prices in francs and centimes.

BOURSE DE LYON - Lundi 30 Septembre (de 11 h. à midi 1/2). Table with columns for RENTES, ACTIONS, and PRIMES, showing market prices and movements.

SERVICE D'ÉTÉ Départs des Chemins de fer GARE DE PERRACHE. Table listing train routes, departure times, and destinations for various lines.